

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
à Paris, chez M. J. Malgouy, rue Vivienne, n° 10.  
à Lyon, chez M. J. Malgouy, rue Tholozan, n° 10.

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1<sup>er</sup>.  
Ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.  
Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.  
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté tacitement un nouvel abonnement.  
Celles qui n'ont point encore payé de leur abonnement sont instantamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur, seul chargé des recouvrements.

## BULLETIN

La rentrée de l'Assemblée s'est effectuée le 4 décembre, lundi dernier, nécessairement le temps de cette première séance a dû être employé à la reconstruction de la Chambre, tous les députés d'ailleurs n'étaient point encore arrivés. Il n'est donc point étonnant que le président n'ait point lu son message qui, certainement ne doit être présenté que lorsque tous, ou à peu près tous les représentants seront réunis.

Depuis que les députés sont de retour à Versailles les feuilles royalistes affirment avec un ensemble qui ne peut venir que d'un mot d'ordre, que la province hostile à Paris verrait avec effroi l'Assemblée rentrer à Paris, elles poussent le mensonge jusqu'à dire que la gauche elle-même repousse cet idée, surtout depuis les troubles de Bruxelles, les dernières élections municipales de Paris et la manifestation en faveur de Rossel. Le pays ne doit pas ajouter plus d'importance à leur dire qu'aux mille et une combinaisons des divers partis qui complotent le renversement de la République, combinaisons, qui à peine nées, avortent. Qui de nous ne sait que la province comme Paris veut la République avec des institutions républicaines, avec des fonctionnaires républicains et Paris capitale.

Les hommes de la majorité toujours aveugles, loin de s'identifier avec leurs électeurs et de comprendre leurs vœux, leurs aspirations, paraissent à leur retour oublier tout ce qu'ils ont vu et entendu dans leurs circonscriptions et s'ameutant au profit de quelques coteries gouvernementales, négligent les intérêts de la nation pour les intérêts particuliers de telle ou telle famille princière, dont il leur tarde d'endosser la livrée.

Ils ne voient pas que pour guérir nos plaies, ces réjouissances dynastiques sont insuffisantes et impuissantes, et que la République seule a le pouvoir de calmer les passions, de maîtriser les haines et les colères et dicter des lois.

La République, au non de ceux qui sont au bas de l'échelle sociale aussi bien que de ceux qui sont en haut, a seule assez de force et de puissance, pour satisfaire la foule qui, sous les monarchies ne faisait pas partie du pays légal, en lui octroyant sa légitime part dans les charges et bienfaits de la société.

La majorité de l'Assemblée loin de reconnaître sa dissolution immédiate comme le seul et unique remède à son impuissance, s'apprête à discuter la question du renouvellement partiel de la Chambre, et son souci est d'obtenir par ce moyen la prolongation de son mandat, ses agissements nous démontrent que c'est pour le moment sa seule préoccupation.

La question de savoir si les d'Orléans siègeront ou non à la Chambre est aussi l'objet de divers discussions. Il est bon que le pays sache que les chefs de l'Orléanisme ne craignent pas, au risque de provoquer le désordre, de se lever contre la République.

L'opinion de divers journaux est que des négociations actives ont lieu entre M. Thiers et la majorité, ce qui explique pour beaucoup d'entre eux le retard apporté à la lecture du message, qui serait modifié au gré de cette majorité que le national lui-même ne craint pas de dépendre comme suit.

Décidément, les membres de la droite de l'Assemblée ont retrouvé à Versailles toutes leurs passions et toutes leurs haines. L'aut-il croire que, loin d'avoir été éclairés par ce qu'ils ont appris dans leurs départements, les représentants ont cru qu'il suffisait de fermer les yeux et de se boucher les oreilles pour détruire ce qu'ils ne voulaient ni voir ni entendre, ou bien faut-il les considérer comme ces peureux qui, se sentant rassurés lorsqu'ils sont nombreux et se orientent en force, élèvent alors la voix et se livrent aux plus violentes récriminations contre ceux qui les ont effrayés ?

Sans s'arrêter même aux divers scrutins qui ont eu lieu depuis l'élection du 8 février, il est certain que les représentants de la droite auraient dû considérer combien des leurs étaient restés sur le carreau, dans les élections pour les conseils généraux, où précédemment, ils avaient toujours eu la majorité.

En voyant, parmi les exclus du dernier scrutin, des noms tels que ceux de MM. Buffet, de Ravinel, de la Roche-Thulon, Baragnon, Johnson, de Juigné, Baze, de la Boullerie, Dara, Peltreau,

Willeneuve, Ducrot, Martel, Adnet, de Mortemart, de La Roche-Joucauld, de Vogue, Broët, etc., en voyant, disons-nous, les exclusions significatives opérées par les électeurs, les membres de la droite auraient dû comprendre qu'ils avaient à compter avec l'esprit nouveau dont le pays est animé. Il leur était facile de s'assurer que partout on était loin de partager les idées d'hostilité contre Paris, capitale et contre le gouvernement de M. Thiers, qu'ils prétendent rapporter de leur tournée dans les départements.

On a pu voir, dans l'énumération que nous venons de donner, que des principaux soutiens de l'idée de décapitisation avaient été repoussés par leurs propres électeurs. Aussi croyons-nous qu'il faut chercher ailleurs que dans les prétendues dispositions des provinces, la raison de tout le tapage qui se fait pour raviver les haines contre Paris, qui étaient évidemment en voie d'apaisement.

Cette attitude de la droite, son aveuglement, sont des arguments qu'elle fournit aux artisans de la dissolution de l'Assemblée, et nous serions tentés de nous rallier à eux, si le système du renouvellement partiel ne venait nous fournir le moyen de faire de l'Assemblée la représentation plus exacte des vœux et des aspirations du pays, qu'elle ne l'est évidemment aujourd'hui.

Quoi qu'en disent certains journaux, le système du renouvellement partiel, loin d'être abandonné, gagne chaque jour du terrain, et l'on doit s'en réjouir, car ce système peut seul nous éviter les agitations et les inconvénients graves qu'entraîneraient avec elles des élections générales, rendues bientôt inévitables par les tendances rétrogrades et la conduite passionnée de la droite parlementaire.

Tandis que la partie monarchiste de l'Assemblée nous donne le spectacle affligeant de ses haines et de son aveuglement, l'intrigue orléaniste suit son cours.

Quelques correspondances de Paris assurent que moyennant quelques déplacements de personnes l'accord est fait entre le président et la majorité.

Ainsi, M. Jules Simon laisserait son portefeuille à un des membres les plus influents de la majorité. Le négociateur le plus actif de ce pacte d'alliance contre les hommes et les choses du 4 Septembre a été M. Saint-Marc Girardin. Il y a bien l'épisode de la commission des grâces, dont les membres sont toujours furieux, si bien que l'un d'eux, M. l'ex-premier président Piou, aurait adressé une lettre très-amère à M. Thiers. Mais on atténuerait et on circonscrirait ce débat, grâce à des interventions officieuses, et le concert du président de la République avec la droite n'en serait pas affecté. De ce concert découlerait une foule de mesures vaguement indiquées.

C'est demain que M. Duchâtel déposera sa demande de retour à Paris.

M. Pascal Duprat retirera la sienne qui avait le même objet, pour laisser l'initiative au centre droit.

M. Gambetta doit demander à interpellier le gouvernement sur les dernières exécutions, principalement sur celle de Gaston Crémieux.

Un autre député portera à la tribune le fait de nominations militaires et maritimes des d'Orléans.

Il sera bien difficile, au milieu de tous ces débats, de ne pas se heurter à une foule de questions bâtarde. Le statu quo pourra en recevoir plus d'une atteinte.

Il faut donc s'attendre à beaucoup d'imprévus. La gauche républicaine n'a pas pris, dans sa réunion, de résolutions bien marquées. On s'est surtout occupé de ce qui s'était passé dans la commission de permanence.

On dit encore que quelques-uns de nos députés interpellent sur les rumeurs croissantes envers la presse. Le contingent d'aujourd'hui est suffisant : Dupontel condamné à quatre mois et deux mille francs ; la Feuille du village, du Mans, poursuivie, la République radicale, et l'Égalité de Marseille, saisies, etc.

La presse étrangère continue à s'occuper des exécutions et à les apprécier avec une grande sévérité ! Je regrette de ne pouvoir mettre sous vos yeux les articles de la Nouvelle presse de Vienne, organe très-motivé et de l'Opinion, de Rome, plus modéré encore.

La gauche dans sa réunion de samedi, a répété une fois de plus que le retour de l'Assemblée à Paris était politique et pratique.

Elle voulait bien prendre elle-même l'initiative de la proposition, mais elle a redouté de porter ombrage à la droite et de la voir se redresser contre elle.

Elle décida donc qu'elle attendrait la première séance de l'Assemblée et que, si aucune proposition relative à ce sujet n'était déposée, elle en rédigerait une qu'elle remettrait sur le bureau du président à cette même séance.

Mais ne voulant rien faire sans consulter M. Thiers, le bureau s'est rendu auprès du président de la République pour avoir son avis.

La gauche républicaine espère beaucoup dans cette démarche, pour décider M. Thiers à demander lui-même le retour.

On dit que cette fraction de la gauche attache une telle importance à cette question, que si elle échouait, elle donnerait, en masse, sa démission.

Certes, le retour à Paris est une chose importante, malgré cela, nos députés nous ont si peu habitués à les voir protester par leurs démissions, que nous ne croyons pas à la résolution prêtée aux membres de la gauche républicaine. — Radical.

La cour d'assises de Riom a rendu cette nuit son verdict dans l'affaire des troubles de Saint-Etienne. Vingt-trois acquittement et vingt-et-une condamnations ont été prononcées. Parmi ces condamnations, aucune n'entraîne la peine capitale ; les accusés les plus sévèrement punis sont condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée.

En Belgique, la crise ministérielle continue ; la première combinaison de cabinet a échoué. On parle d'une nouvelle combinaison, où M. de Theux aurait toujours la présidence du conseil.

Monseigneur l'archevêque de Paris a proclamé à Champigny une alliance qui ne nous paraît pas parfaitement nécessaire au salut de la République ; qui n'a pas eu beaucoup à se louer des services que lui ont rendus les généraux qui naturellement font partie de cette alliance ; Notamment les Trochu, Palladines et Ducrot.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le discours de monseigneur l'archevêque de Paris, que nous ne croyons pas prudent de commenter nous-même, par le temps qui court.

DEVILLE.

Roanne le 9 Décembre 1871.

Dans notre dernier n° nous avons donné succinctement toutes les nouvelles qui nous étaient parvenues, nous avons donné aussi quelques détails sur la triple exécution qui a eu lieu à Satory. Nos lecteurs, nous n'en doutons pas, ont comme nous été frappés de stupeur en apprenant l'inexorable résolution de la Commission des grâces, qui a cru devoir repousser les innombrables sollicitations qui lui ont été adressées de toutes parts ; notre douleur en a été si grande que nous n'avions pu parler d'une quatrième exécution qui a eue lieu à Marseille. Celle de Gaston Crémieux. Nous en donnons plus loin quelques détails tels que nous les avons reçus écrits de Marseille le même jour.

Nous, qui désirons par dessus tout l'apaisement des esprits, la régénération du pays et la prospérité de la République, nous déplorons d'autant plus, pourquoi n'oserions nous pas le dire, cette fatale détermination, quelle nous paraît inutile, inhumaine et dangereuse, et enfin une grande faute politique.

Bon nombre des journaux étrangers qui jusqu'à présent ont manifesté leurs sympathies pour notre malheureux pays, tels que le Daily News, Times, Standard, Daily-Telegraph, Evening-Saturday, etc., sont de notre avis ; Nous voudrions bien en traduire quelques passages ; Mais, comme nous l'avons dit la moindre citation pourrait avoir pour nous des conséquences très graves.

L'histoire apprendra à nos neveux si, par ces actes de rigueurs excessives, les honorables membres de la commission des grâces ont sauvé la patrie, ou ravivé les rancunes et engendré la haine et la vengeance.

Voici les noms des honorables qui composent la commission des grâces :

Président, M. Martel ; — vice-président, M. Pion ; — secrétaires, MM. comte Octave de Bastard, Felix Voisin ;

Membres MM. Bathie, le comte de Maille, le comte Duchâtel, Pellereau-Villeneuve, Lacare, Teilhand, le Marquis de Quinzano, Bigol, Merveillen-Duvigneau, Paris, Corme.

Pendant que les conspirations vont leur train dans les ténèbres et en plein jour, que les brochures épiscopales tonnent et fulminent, que les chaires retentissent de malédictions contre les citoyens, souvenons nous d'il y a vingt ans. Voici décembre, le mois de sinistre mémoire, qui nous rappelle le succès de la plus infâme trahison de ces brigands, qui ont au milieu des ténèbres étouffé la République dans les flots de sang qu'ils ont répandu, souvenons nous de leurs haut faits, les égougements et les déportations.

Pendant notre stupeur de vingt ans, lui ont ils succé le sang et la moelle de cette pauvre France ! Ont-ils traîné dans la fange de toute les corruptions et orgies pour la laisser mourante dans la boue de Sedan !

Oh ! souvenons nous, afin de vieillir jour et nuit pour que de pareils attentats ne puissent de nouveau nous rejeter dans l'abîme, dont on ne sort plus. Veillons en attendant que l'histoire, si non la justice, répète les noms excrécés de ces forbans qui impunément, trament d'autres complots et rêvent d'autres forfaits.

Écoutez ce bruit sourd et persistant qui sem-

ble venir des entrailles de la terre, soyons attentifs à ces éffluves aériennes qui agitent mystérieusement les cheveux, et réchauffent les cœurs, et nous reconnaitrons bientôt que les sociétés poussées sur leur même terrain vers un avenir de mieux-être, mieux défini, sont prêtes, en renversant l'édifice du passé, à s'élever vers de nouvelles destinées. De l'orient à l'occident, du midi au nord les monarchies de la ville Europe chancelent. Les peuples ont horreur de la guerre et aspirent à la fraternité des nations. Les ouvriers, non obstant, les frontières, commencent à se teindre une main amie.

La vieille Aristocratique société anglaise est prête à sombrer. Les ouvriers se sont levés, les sociétés sont unies, et se sont complètes. Ils ont pensé, ils ont comparé. Ils ont dit, pourquoi conserverions nous une royauté qui coûte si cher et dont l'avenir nous paraît incertain, pourquoi n'imitons nous pas l'Amérique, la Suisse pourquoi ne ferions nous pas comme nos frères de France qui nous luttent pour se donner une république qui, nous permettra de nous instruire et revendiquer la part de travail que la capital, depuis tant de siècles nous a fait siance. Pour s'instruire, ont ils dit, encore, il faut avoir le temps, et ils ont demandé la réduction des heures de travail, ils l'ont par des grèves raisonnées et faites d'un commun accord, ils ont déjà presque partout obtenue. Par leurs réunions ils se façonnent aux mœurs républicaines. Dans ces réunions outre les questions relatives au travail, les questions sociales, de solidarité, d'impôts, de économie politique y sont tour à tour discutées, élucidées avec calme et bonne volonté pour les résoudre. Et l'idée républicaine s'y est développée dans des proportions immenses.

Nous avons appris que dans des meetings, des milliers d'ouvriers ont acclamé la République. Des membres du Parlement même, plus clairvoyants que les autres, n'ont pas craint de se séparer de leurs collègues et faire cause commune avec le peuple.

L'aristocratie anglaise dit le Spectateur en a pâli. Elle autre fois si forte, si compacte si écoutée, renoncer à ses privilèges, à ses prérogatives, à son pouvoir, à son prestige, à son prestige ? Oai, car le peuple anglais veut la République et toute la noblesse du royaume sera impuissante à conjurer le danger qui la menace.

Il n'y a pas si longtemps que nous ne pensions nous en rappeler, au commencement de la guerre bon nombre d'ouvriers allemands, bien loin d'être aussi avancés alors que le sont les ouvriers anglais aujourd'hui, se réunirent et protestèrent contre l'impitoyable d'une guerre entre deux nations voisines, dont l'intérêt républicain demandait la paix et déclaraient ne vouloir lutter avec les ouvriers français leurs frères, qu'en perfection dans les arts et l'industrie.

Plusieurs d'entre eux furent alors persécutés et emprisonnés par les instigateurs de la guerre et outrancé, que leurs réclamations répétées importunaient, ce qui n'a pas empêché, qu'une réunion importante, a eu lieu dernièrement à Berlin même, où des députés de l'Allemagne des délégués d'ouvriers s'étaient réunis. Dans ce congrès de travailleurs, les principes de fraternité de solidarité ont été proclamés et plusieurs orateurs y ont témoigné leur sympathie pour la France, en déplorant les malheurs qui l'ont accablé, et stigmatisant les coupables auteurs de tous ses maux.

Quantité de grèves ont eu en Espagne pour résultat l'amélioration du sort des ouvriers espagnols et ont été le commencement de réunions ou s'agitent toutes les questions qui intéressent les peuples. Dans ce pays là comme dans d'autres, l'avènement de la République n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le récit que fait le Spectateur des causes qui ont provoqué les manifestations persistantes qui viennent de se produire en Belgique ; on peut y puiser plus d'un enseignement. Les belges viennent de donner le spectacle d'un peuple probe s'élevant contre la corruption des cléricaux, organisateurs d'escroquerie en grand et occupant les premières places dans le gouvernement de la Belgique, dit le Spectateur, est en ébullition.

Le peuple s'est insurgé contre un ministère clérical et lutte pour le renverser. Dans ce duel entre la volonté populaire et les tendances rétrogrades des partisans du trône et de l'autel, la victoire ne saurait être douteuse. C'est une révolution qui s'accomplit pacifiquement aux cris de : A bas les ministres ! A bas les voleurs !

Il est bon d'expliquer à nos lecteurs pourquoi la foule accouple l'épithète de voleurs aux noms de ces ministres cléricaux, et pourquoi ils ont été surnommés voleurs dans un congrès catholique tenu à Malines, les sommités du parti décidèrent, entre autres choses qu'une des mesures les plus utiles à la cause, serait de christianiser les capitaux, en invitant tous les bons chrétiens à faire passer en des mains pieuses les capitaux qui abondent entre les mains des enfants d'Israël.

Un sieur Langrand-Dumonceau, bon catholique mais banquier douteux, réunissant les

conditions nécessaires pour tenter la chose. Grâce à d'illustres patronages, il se mit à l'œuvre incontinent et organisa en Belgique une admirable agence d'escroquerie qui étendit ses ramifications dans les pays les plus éloignés. Le diocèse de Langres, si nous ne nous trompons, doit en savoir quelque chose.

Le pape fut dupe; il donna à l'entreprise sa recommandation expresse et les agissements de ces voleurs émérites redoublèrent jusqu'au jour où la faillite éclata.

Le parti clérical qui avait lancé l'affaire déclara que Langrand avait été plus malheureux que coupable et qu'au surplus le parti catholique n'avait rien à voir à tout cela.

Or, le ministère actuel appartient à ce parti. Dernièrement foulant aux pieds toute pudeur, il nomma à un des premiers emplois du royaume le principal agent de Langrand, le sieur de Decker. Cette nomination éhontée a mis le feu aux poudres. D'où ce cri poussé par la multitude: à bas les ministres! à bas les voleurs!

Le peuple belge a déjà obtenu une première satisfaction. Le sieur de Decker a été forcé de donner sa démission.

Mais le peuple exige encore la démission des ministres. Ceux-ci s'obstinent et bravent les colères populaires. Il faudra bien qu'ils s'en aillent et demain peut-être la Belgique nous aura donné l'exemple de ce que peut un peuple quand il veut.

Le fait suivant peint admirablement le caractère et la physionomie de ce mouvement. Le roi demandait au général Chazal si l'intervention de la force armée ne serait pas efficace pour faire cesser les désordres de la rue.

« Gardez-vous en bien, sire, répondit le général avec vivacité, si nous mettons un seul soldat dans la rue, l'armée est déconsidérée à jamais. »

Puisse cette réponse du général Chazal tomber sous les yeux de nos gouvernants!

Nous avons appris que devant les manifestations alimentées par les manifestants des provinces qui chaque jour venaient appuyer les premiers dans la capitale, les ministres ont dû se retirer. Le Roi a exigé leur démission et un nouveau ministère a été formé.

Nous ne parlerons pas d'un autre congrès qui s'est tenu en Suisse ni des résolutions qui y ont été prises; par le seul motif, quant à présent, que nous n'en savons rien. Un journal annonçait il y a quelques jours la saisie à la frontière de plusieurs ballots d'imprimés venant de ce côté là; ces imprimés étaient peut-être le compte rendu des travaux de ce congrès: nous ne tarderons pas à le savoir; car on peut saisir des ballots d'imprimés mais les pensées qu'ils contiennent ne tardent pas à arriver à destination. Il paraît que pour ne pas savoir ça il suffit d'être gouvernant et que celui qui le sait, en devenant seulement ministre ou préfet, ne le sait plus. Quel malheur!

LE MESSAGE DE M. THIERS

Nous venons de lire le très long message de M. Thiers. Il nous est difficile d'apprécier d'après une première lecture un acte d'une telle importance. Nous remettons donc à la semaine prochaine pour en rendre compte. Cependant nous consignerons tout de suite les observations qu'il nous a tout d'abord suggérées.

M. Thiers est un homme d'affaires d'une très grande habileté, mais ce n'est pas un homme politique, il vient encore une fois de le prouver. Nul mieux que lui, grâce à ses connaissances variées et étendues, excellentes à traiter les questions financières, industrielles et commerciales. Et si pour diriger un grand pays ces qualités suffisaient, M. Thiers serait assurément un grand homme d'état. Mais il n'en est pas ainsi. De même que l'industrie et l'agriculture ne peuvent réaliser de grands progrès qu'avec le concours de la science, la politique, c'est-à-dire la connaissance des lois qui président à la marche des sociétés, ne peut être séparée des affaires.

M. Thiers est un équilibriste de première force, il est l'homme de la situation provisoire que nous a fait l'élection du 8 février; il excelle à manier certains hommes, à diriger une assemblée composée d'éléments divers et contradictoires. Mais il est tout à fait inapte à ce travail de réorganisation du pays dont il parle tant et qu'il considère comme la tâche dernière de sa vie. Nous n'en voulons pour preuve que le silence absolu qu'il garde sur la question vitale de l'instruction et la solution qu'il propose pour le service militaire.

Nous nous hâtons d'ajouter que l'opinion de M. le président de la République sur ces importants problèmes ne nous préoccupe pas outre mesure. Le branle est donné; la situation est plus forte que les hommes; ce que la nation veut se fera, et sa marche dans la voie du progrès pour être laborieuse et lente n'en sera pas moins sûre.

Le procès intenté à l'Emancipation de Toulouse, est venu samedi devant la cour d'assises de la Haute-Garonne. M. Louis Mie, du barreau de Périgueux, a été nommé au rôle de procureur en chef, M. Duportal, le concours de son talent. Malgré l'éloquence de son défenseur, M. Duportal a été condamné à quatre mois de prison et 2,000 fr. d'amende; M. Paul, gérant, a été condamné à deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende, et M. Savy, imprimeur à 1,000 fr.

Nous ne pouvons que déplorer une pareille rigueur et assurer notre courageux confrère de Toulouse de nos sentiments de sympathie que le nouveau coup qui le frappe ne fait que rendre plus vifs et plus profonds.

Chronique locale

Mairie de Roanne

AVIS.

Le Maire de la ville de Roanne informe les porteurs des obligations des emprunts de la ville, que le tirage au sort des obligations à rembourser à partir du 31 décembre prochain, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi 20 décembre 1871, à 10 heures du matin, en présence de deux conseillers municipaux et du receveur de la ville.

Ce tirage comprend :

- 1° la 8° annuité du remboursement de l'emprunt de 1 million, 75 obligations;
2° la 1° annuité du remboursement de l'emprunt de 300,000 fr., 31 obligations.

Roanne, le 4 décembre 1871.

Le Maire, RAFFIN.

AVIS.

Le Maire de la ville de Roanne prévient ses concitoyens que la matrice mobilière, et des patentes de Roanne pour 1872, sera déposée dimanche 10 décembre, à 9 heures du matin, pendant 10 jours, à l'Hôtel-de-Ville où les contribuables pourront en prendre connaissance.

Conseil municipal de Roanne

Rapport de la commission pour le bail du jardin du Collège

Messieurs,

Votre commission s'est occupé avec un vif intérêt de la proposition faite à la ville de Roanne par la Société d'horticulture.

MM. les membres du bureau de la Société d'horticulture se sont entendus avec M. Pourrat principal du Collège pour une cession temporaire à leur profit pendant un certain nombre d'années, d'une partie du jardin et des terrains cultivés dépendant du Collège.

Ils ont l'intention d'y fonder une Ecole d'horticulture, de Botanique et de taille d'arbres.

Votre commission ne saurait trop vous engager à encourager ce projet par tous les moyens possibles et elle est heureuse de trouver l'occasion de faire l'éloge sincère des personnes qui ont bien voulu en prendre l'initiative.

Cependant, il faut prendre en sérieuse considération la situation d'une ville traitant avec une société n'offrant pas de responsabilité. Chaque membre de cette Société en effet peut être démissionnaire à la fin de l'année, en ne payant pas sa cotisation.

D'un autre côté la Société propose de faire sur les terrains dont elle demande la cession temporaire des modifications radicales; telles que constructions de murs avec ou sans grilles, démolitions diverses, ouvertures sur la voie publique, transport de portail, etc.

Dans de semblables conditions votre commission, sans entrer dans les détails d'un bail, qui sera discuté plus tard, vous propose :

1° De céder à la Société d'horticulture de Roanne les terrains qu'elle vous a demandés, après avoir obtenu préalablement et régulièrement l'assentiment de M. Pourrat.

2° De faire avec la Société un bail qui ne dépassera pas la durée du traité du Collège souscrit avec M. Pourrat.

3° Enfin, comme garantie indispensable, d'exiger d'un ou de plusieurs membres du conseil de la Société d'horticulture leur garantie solidaire et personnelle.

Dr GOUTARET, DAMON, fils aîné, P. GERRAY.

Construction de l'hôtel de ville de Roanne.

On nous communique la lettre suivante : Paris 4 décembre 1871.

Monsieur le maire.

J'ai l'honneur de vous informer que l'adversaire s'est enfin décidé à rétablir les pièces du dossier, au secrétariat du conseil d'état.

M. le Ministre conclut en faveur de la ville, non seulement sur le recours principal, mais encore sur le recours d'incident que nous avons formé.

Je ne perdrai pas un instant pour obtenir une solution le plus promptement possible. agréez, etc...

Signé : Stanislas Brénon.

Le 22 novembre dernier, on a retiré de la Loire à Pouilly sous charlieu, le cadavre d'un inconnu, paraissant avoir séjourné une douzaine de jours dans l'eau, son identité n'a pu être établie.

Le quatre décembre courant, le nommé Bravard Joseph, scieur-de-long âgé de 52 ans et père de 4 enfants a été trouvé pendu dans son grenier: sa ceinture remplaçait la corde. Depuis plusieurs années il manifestait par fois le désir, la volonté arrêtée de se suicider.

Il paraît qu'il circule à Roanne de fausses pièces de cinq francs. Mme Laurent épicière rue du collège en a montré une à plusieurs personnes, quelle avait reçue par mégarde dans la soirée du 28, d'un individu assez bien vêtu, mais qui lui est inconnu. La police avertie à l'œil au guet.

On nous écrit de B... importante commune de notre arrondissement.

Il y a juste aujourd'hui trois semaines que le Curé de B... convoquait ses ouailles à une retraite, pendant laquelle ils entendraient tous les jours à 6 heures du soir un prédicateur célèbre,

dont la voix avait retenti dans les Basiliques, et les Cathédrales devant des cardinaux, des archevêques, évêques etc... Alléchés par une aussi séduisante promesse, les habitants de B... qui d'habitude ne sont pas gâtés par leur pasteur sous le rapport des sermons, se rendent hommes femmes et enfants, à l'appel qui leur a été fait.

Les quatre premiers discours sont débités et écoutés, et les habitants commencent à croire que la religion n'avait rien de commun avec la politique, lorsque le vendredi soir, veille de la clôture de la retraite, ils voient ce célèbre prédicateur s'agiter et lancer une charge à fond contre le mauvais esprit du siècle et les mauvais journaux, il va sans dire que le Courrier de Roanne est du nombre, chose qui n'avait rien de commun avec les vertus de Ste. Catherine, dont la fête devait être célébrée le lendemain.

On croit que ce n'est qu'une boutade et que ça passera: les mamans curieuses comme toutes les filles d'Eve, écoutent, les jeunes filles prennent patience, et les hommes sourient, se demandant ce que les mauvais journaux ont à voir dans cette affaire.

Mais le célèbre prédicateur qui tient son ennemi dans la chaire, ne veut plus le lâcher et s'adressant aux mauvais journaux, (vous avez compris, lecteurs, que ce sont ceux qui parlent mal du clergé) il demande, sur qu'il n'y aura point de réponse, ce qu'ils ont fait eux pour être persécutés et enchaînés... etc etc, jusdem farine.

Puis s'échauffant toujours, si toutefois cela lui était possible, il parle d'un seul homme d'un caractère sacré, qui ait pris la défense de la France; il parle de Clovis, il maudit Victor Emmanuel et enfin, comme corollaire, à la pensée de Clovis il rappelle ce qu'a fait notre malheureuse armée de la Loire, où, dit-il, SEULS les zouaves Pontificaux se sont fait hacher pour défendre la patrie; le reste de l'armée, dit-il toujours, s'est sauvée comme des poltrons ou des lâches! Et il y avait là parmi ces auditeurs des jeunes gens qui avaient fait partie de cette armée, qui s'y étaient battus, qui y avaient souffert; il y avait là des pères, qui pleuraient leurs enfants tombés bravement sur le champ de bataille de Baune la Rollande!

Bravo Monsieur le missionnaire! continuez et il continue en effet: « Allez, (s'adressant à ses ouailles ou aux mauvais journaux, peu importe) allez donc avec votre drapeau rouge à la frontière Prussienne » et il finit ainsi: « croyez-vous que ce soit M. Thiers qui puisse tenir le drapeau de la France; il n'en est pas capable. »

Et voilà comment ces messieurs faisant partie de ces ordres religieux, qui mentent pour la plus grande gloire de Dieu, se servent de ce qu'ils ont ramassé de cette main pour cueillir de l'autre tout ce que cette terre peut donner.

A B... il ne faut pas l'oublier, il y a un curé plein de fougue, et qui ne se sent plus aux jours des élections!

Il y a un maire, M. P... de B... dont le père a été décoré par le Pape, pour une contribution splendide, avons-nous lieu de croire, au denier de St. Pierre, et dont l'élection au conseil général est contestée et soumise à une enquête!

Le prédicateur aurait-il été choisi pour changer un peu ces esprits pervers qui ne veulent écouter ni le curé, ni le maire!

En tous cas nous le recommandons à l'attention de MM. les curés dont les communes sont atteintes de ce mauvais esprit de discussion et de rébellion et ils auront lieu de se féliciter des succès obtenus par M. B... missionnaire, appartenant à je ne sais quelle congrégation à poine

Autre réflexion! M. B... ne serait-il pas aussi un de ces mille bras destinés à préparer les voies à l'Élu du Seigneur, M. de Chambord?

On pourrait le croire! le croire! Voyez-vous toutes les chaires de vérité transformées en chaires gouvernementales.

Mais alors que de mensonges!

Qu'y gagnera la religion?

Hélas! est-elle encore de ce monde? M...

On nous adresse une longue lettre dont nous détachons ce qui suit :

Dans la nouvelle répartition de l'impôt foncier pour l'année 1872 le contingent de la commune de Roanne est porté de 42,200 fr. environ à 44,000 fr. Cette augmentation de 1800 fr. qui n'est justifiée par aucun motif plausible est une nouvelle preuve de la grande affection que certains hauts personnages portent à la ville de Roanne uniquement à cause de ses votes républicains.

Vous avez dit dans un numéro précédent que le service du cimetière de Roanne vient d'être affermé pour une somme annuelle de 3,965 fr. Depuis longtemps la ville aurait pu se procurer cette ressource, mais M. Boullier, pour des motifs inconnus s'était toujours refusé à mettre ce service en adjudication, on peut donc estimer à 40,000 fr. environ la somme que cet administrateur soi disant habile a faite perdre à la commune de Roanne pendant les dix ans qu'il a occupé la mairie.

Dieu nous préserve encore de semblables financiers, agréez, etc.

Un Contribuable.

On nous écrit de Lapacaudière :

« Plusieurs cafetiers et aubergistes de Lapacaudière viennent d'adresser une pétition à M. le Préfet pour demander à tenir leurs établissements ouverts après neuf heures du soir.

Sans protester contre la mesure générale qui a été prise pour toutes les communes autres que les chefs-lieux d'arrondissement ils font remarquer que Lapacaudière est dans des conditions exceptionnelles. Station importante de la ligne du chemin de fer, elle voit descendre beaucoup de voyageurs à destination de certaines parties du Bourbonnais et du Charolais; Deux trains s'y arrêtent entre neuf et dix heures du soir et les arrivants sont exposés à ne pas trouver de gîte si tous les cafés sont fermés à l'heure réglementaire, etc. »

Nous espérons que cette réclamation sera bien accueillie par l'autorité compétente.

Une lettre de Beaune nous apprend qu'une cérémonie commémorative a eu lieu le 28, novembre.

Tous les mobiles du canton et des pompies de dix neuf communes y assistaient précédant plus de trois mille personnes à la tête desquelles étaient vingt-deux Ecclésiastiques, le deuil et la douleur étaient dans tous les cœurs, tout le cortège a parcouru les champs où sont tombés les braves défenseurs de la patrie, en s'arrêtant auprès de chaque tumulus surmonté de drapeaux. Après les honneurs rendus aux héros patriotes et quelques prières, nous dit la lettre, pour les blessés, la foule s'est retirée silencieuse et recueillie.

Cour d'assises de la Loire.

Présidence de M. Martin, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Audience du 4 décembre.

La cour d'assises du département de la Loire, séant à Montbrison, a ouvert sa 4° session de l'année 1871 hier 4 décembre à 10 heures du matin sous la présidence de M. Martin, conseiller à la cour de Lyon, ayant pour assesseur MM. Meysson, président du tribunal civil de Montbrison, et Bouvier, juge au même siège.

M. Bazin, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

M. Avril, greffier en chef, a fait l'appel de la liste du jury.

Conformément aux réquisitions du ministère public, la cour a statué sur les excuses présentées, et à ce sujet on a pu constater que la désignation des jurés par les maires et la révision par les commissions cantonales des listes proposées, laissent beaucoup à désirer.

Parmi les jurés excusés, les uns étaient illettrés, les autres se trouvaient dans une position de fortune qui ne leur permettait pas de faire ce service; quelques-uns mêmes étaient frappés d'incapacité légale.

Par suite de ces retranchements il a fallu recourir aux jurés supplémentaires et la liste définitive du jury de session a été formée des 23 jurés ordinaires non excusés ou dispensés et des deux premiers jurés de la liste des suppléants.

Après l'accomplissement de ces formalités, la cour s'est occupée de la première affaire du rôle: Glattard contre Andiffred... Diffamation par la voie de la presse.

Cette affaire qui excite un vif intérêt tant à raison des personnages en cause que des avocats qui doivent porter la parole, excite une vive curiosité et attire dans la salle des assises un auditoire choisi des deux sexes.

M. Genton, avocat du barreau de Lyon, assiste M. Glattard, plaignant.

M. Audiffred a choisi pour défenseur M. Cherpin, avocat du barreau de Roanne.

M. le président des assises a fait donner lecture, par le greffier, du réquisitoire du procureur de la République contenant ordonnance d'assignation à M. Audiffred, pour comparaitre aujourd'hui devant le jury sous la prévention d'avoir, en juillet 1871, à Roanne, publié ou fait publier dans le journal le Courrier de Roanne, un article intitulé « Les élections au conseil général » signé de lui, lequel article, d'après la plainte représentant M. Glattard, comme ayant abusé de ses fonctions de conseiller général pour détourner, à son profit, les fonds départementaux, et ce à la veille des élections au conseil général et dans un but coupable, contient l'allégation de faits qui portent atteinte à son honneur et à sa délicatesse.

Et d'avoir ainsi soit comme auteur soit comme complice, diffamé ledit M. Glattard pour des faits relatifs à ses fonctions de conseiller général.

Les débats sont engagés; après un exposé sommaire de la cause par M. Genton qui se réserve pour la fin, sans doute, la parole a été donnée à M. le procureur de la République, lequel a soutenu la plainte et requis contre M. Audiffred la peine portée par la loi.

M. Cherpin présente la défense de son client, il a tenu, pendant plus d'une heure l'auditoire sous le charme de sa parole.

Les débats continuent; ils sont animés. Suspendus à sept heures, ils seront repris à huit.

M. Genton doit parler.

Après les plaidoiries le jury a rendu son verdict après minuit.

M. Audiffred a été déclaré non coupable.

M. Glattard a été condamné aux frais.

L'Exécution de Gaston Crémieux.

Marseille 30 novembre.

Les bruits qui couraient en ville dans la journée d'hier n'étaient malheureusement que trop fondés. Gaston Crémieux a été fusillé ce matin, à sept heures, sur la plaine du Pharo.

Je ne saurais vous dépeindre l'émotion qui règne aujourd'hui dans Marseille; tous les visages sont tristes, tous les groupes sont silencieux, la foule est muette comme en un jour de deuil. Chacun songe à l'avenir gros d'orages, aux haines qui s'amassent; tous déplorent le sang versé.

La fatale nouvelle n'a été communiquée à Crémieux qu'à deux heures du matin. Il dormait profondément dans sa petite chambre de la maison d'arrêt, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il allait être transféré au Saint-Nicolas. Il ne comprit pas d'abord le motif du transfert et ne connut réellement le rejet de son pourvoi en grâce qu'au fort Saint-Nicolas. Là, le rabbin israélite l'attendait, fondant en larmes.

En apprenant qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, Crémieux s'écria: « Je saurais montrer à mes juges comment meurt un républicain! »

Dès ce moment, son attitude ne cessa d'être calme et ferme; il adressa au rabbin ses dernières recommandations pour son père, pour sa femme et pour ses enfants. Il demanda qu'on fit parvenir à son ami, le citoyen Esquiros, une comédie en cinq actes qu'il avait commencée en prison, avec prière de la terminer. M. Vidal, le rabbin, lui promit d'accomplir tous ses vœux, et à sept heures moins un quart Crémieux, accompagné de M. Brousset, agent principal du fort, et du rabbin, montait dans une sorte de fourgon escorté par la gendarmerie.

Toutes les issues qui aboutissent au Pharo étaient gardées par la garnison sous les armes, La foule, assez nombreuse, s'était réfugiée sur les hauteurs environnantes.

A sept heures moins quelques minutes, au milieu de l'anxiété générale, tout à coup les clairons sonnent, les tambours battent aux champs, et les régiments qui formaient la haie présentent les armes. La fatale charrette débouche à l'extrémité du Pharo. Sur cet ignoble fourgon, peint en jaune, recouvert d'une bâche goudronnée, s'étaient les mots : Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., et le chiffre 760.

La charrette, escortée d'un piquet de 40 hommes d'infanterie, s'avance lentement traînée par un cheval blanc et ne s'arrête qu'au lieu de l'exécution, marqué d'un poteau de bois équarri.

On vit descendre deux gendarmes, M. Vidal, et enfin l'infortuné Gaston Crémieux, le visage calme, le pas ferme et plein d'assurance, sans forfanterie aucune. Les clairons et les tambours cessèrent alors leur lugubre sonnerie, et Crémieux fut se placer devant le peloton d'exécution, composé de chasseurs à pied du 24<sup>e</sup> bataillon — ex-garde impériale.

Il avait, auparavant, demandé que les yeux ne lui fussent point bandés et qu'il lui fut permis de mourir debout, ce qui lui fut accordé. S'adressant alors au peloton d'exécution, il dit d'une voix claire et assurée : Mes amis, visez au cœur : mon corps sera certainement réclamé par ma famille et je tiens à ne pas être défiguré. N'ayez pas peur, je serai brave : visez juste ! Je vous montrerai ma poitrine, et je donnerai le signal.

M. Pelous greffier en chef du conseil de guerre, lut ensuite le jugement. Crémieux alors se dépouilla de son pardessus noir à collet de velours, et de son gilet qu'il déposa par terre, à côté de lui, avec le petit chapeau noir qu'il portait. Le rabbin lui donna le dernier baiser d'adieu et s'éloigna.

Aussitôt, Crémieux, étendant les bras, dit : « Je suis prêt ! En joue ! Vive la République !... » En ce moment, une détonation de douze chassepots se fit entendre et couvrit la fin de son cri sublime... Crémieux tomba la face contre terre, un peu de côté. Huit balles l'avaient frappé à la poitrine, une à l'aîne. Le rabbin se baissa alors, ferma les yeux du républicain et resta près de son corps, tandis que la troupe défilait et que les musiques jouaient des marches triomphales.

Il était sept heures et trois minutes quand tomba ce martyr des passions politiques.

Ses restes mortels ont été enlevés par les soins du rabbin et de quelques amis qui attendaient dans une rue latérale la fin de cette horrible exécution.

Le convoi funèbre, précédé et suivi de détachements de chasseurs et de gendarmes à cheval, s'est dirigé au galop des chevaux vers le cimetière israélite, en traversant la ville et en passant devant l'hôtel de la division où loge le commandant de la 9<sup>e</sup> division militaire, le général Espivent de la Villesboisnet.

La foule était très respectueuse et attérée. On voyait des larmes couler sur beaucoup de visages. Seul, quelques réactionnaires qui, par une faveur inqualifiable, se trouvaient dans l'enceinte de l'ex-château impérial, restaient impassibles, fumant leurs londres devant un malheur qu'ils avaient appelé.

Depuis ce matin, une foule considérable et muette de douleur stationne devant la maison habitée, rue de Rome, par les parents de Crémieux, des tables recouvertes d'un drap noir ont été disposées sur la porte ; la foule se presse pour signer, comme pour élever une dernière protestation contre l'exécution de ce martyr, comme pour démontrer qu'elle garde le souvenir de ce martyr. Les femmes surtout sont en nombre considérable. Je ne crois pas exagérer en évaluant à vingt mille le nombre des signatures apposées dans la matinée.

— Progrès, de Lyon.

Nous recevons d'un de nos abonnés l'article suivant :

VARIÉTÉS Le Canal de la Mer Noire à la Mer Caspienne.

La Russie par la force des choses et la volonté des hommes marche vers l'unité, elle y marche surtout par la rapide extension de ses canaux et de ses grandes lignes de chemin de fer ; ce moyen créé par la science moderne provoque le développement intérieur des peuples en même temps qu'il les rapproche entr'eux.

En 1866, le czar inaugura le nouveau canal du Ladoga ; aujourd'hui on parle d'un travail de géants : l'ouverture d'un canal destiné à réunir la mer Noire et la mer Caspienne. On profiterait, à l'ouest, du cours du Manoutsch, affluent du Don, et à l'orient, de la Kouma, fleuve qui prend sa source dans le Caucase et se jette dans la mer Caspienne. D'après les études faites la longueur du trajet, en suivant les cours sinueux des deux fleuves, serait de 630 werstes (672 kilomètres) ; cette distance représente 4 fois et demie la longueur du canal de Suez et 12 fois celle du canal de Roanne à Digoin. Les bassins des deux cours d'eau sont séparés par une montagne sur laquelle passe la ligne de faite, la traversée de cette chaîne obligerait à percer un tunnel et à encaisser profondément le canal sur un parcours total de 8 kil. 630. Les autres travaux consisteraient surtout dans l'approfondissement des lits des deux fleuves, le Don est navigable auprès de la mer d'Azof, mais ses affluents charrient beaucoup d'alluvions dont il serait indispensable de se débarrasser. La commission chargée d'élaborer le projet de ce canal estime à 150 millions de mètres cubes le volume des déblais à enlever ; à l'Isthme de Suez il fut de 74 millions de mètres cubes ; cette même commission croit que 32,000 ouvriers pourraient terminer le travail en 6 ans et que la dépense s'éleverait à 81 millions de roubles représentant 324 million de francs.

En nous en tenant à ces quelques chiffres qui sont significatifs et ne peuvent être l'objet d'aucun doute puisqu'ils résultent d'études consciencieuses entreprises depuis 1864, on reconnaît qu'une voie navigable mettra bientôt l'Occident en relation avec l'Asie Centrale.

L'œuvre, nous en convenons, est gigantesque ; mais il est naturel qu'elle soit tentée, elle correspond aux besoins économiques de la Russie. Les difficultés se trouvent plutôt dans la réunion des capitaux que dans les obstacles matériels à surmonter. La percée des montagnes et la réunion des deux mers sont des problèmes dont la solution n'est plus douteuse après les inaugurations du canal de l'Isthme de Suez et du tunnel du Mont-Cenis ; quant aux capitaux, ils ne peuvent manquer de s'offrir ; c'est avec eux que des puissances occidentales que les chemins de fer Russes furent exécutées ; le canal projeté ne pourra qu'accroître les bénéfices de ces voies de communication en leur apportant les marchandises du centre de l'Asie ; une Société a si bien compris cela qu'elle s'est constituée pour faire les capitaux de l'entreprise et actuellement on n'attend que l'autorisation du gouvernement russe pour commencer les travaux.

L'ouverture de l'Isthme de Suez a déjà rendu à la Méditerranée une partie de l'importance qu'elle eut avant la découverte de l'Amérique ; la réunion de la mer Caspienne à la mer Noire augmentera encore cette importance.

Le canal russe nous fait assister à un spectacle nouveau ; nous voyons un peuple à peine sorti de la barbarie faire des travaux immenses, dispendieux, pour étendre son commerce : il va construire un canal, assez long pour mettre le centre de la France en communication avec un point quelconque de son littoral, canal qui lui coûtera 324 millions, et nous, civilisés depuis longtemps, nous n'avons pu sous le dernier règne trouver 34 millions pour améliorer la navigation du Rhône !

Mais nous avions des gens salariés par nous qui faisaient nos affaires, un empereur émergeant pour 25 millions, qui pouvait seul déclarer la guerre (art. 6 de la constitution de 52) et qui nous conduisit à Sedan ! Voilà les fruits de quatorze siècles de monarchie !

Puissions-nous arriver bientôt à gérer nous-mêmes nos propres affaires ! Dix révolutions ne nous ont pas enlevé la manie de la réglementation et de l'administration universelle ; au point de vue de la centralisation, nous en sommes encore à l'ancien régime ; nous n'avons pas dépouillé ce vieux préjugé qui veut que l'administration conduise mieux nos affaires que nous-mêmes. Puissions-nous bientôt sortir de cette ornière où disparaît tout sentiment d'indépendance individuelle ! Alors seulement il nous sera donné d'expulser la misère, l'ignorance et les discordes et fatalement nous verrons le bien-être leur succéder.

Le 27 nov. 1871. WILHELM.

Les douceurs de la féodalité.

Les exemples suivants des abus les plus criants de l'ancien régime tel que l'avaient fait les nobles et les prêtres, sont tirés du livre nouvellement paru intitulé *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs* par M. Alphonse Coste. (Un volume in-8°, de 300 pages, en vente chez M. Durand, libraire.)

Nous prendrons un exemple seulement dans chaque siècle.

En 1115, les seigneurs du Roannais cèdent aux religieux de l'ordre de Pontevraud (territoire de Montchouard, depuis lors appelé Beaulieu et leur abandonnent sur les serfs et serves (hommes et femmes) qui y habitent, le droit de taille et de corvée à merci (ad voluntatem dominorum) selon les us et coutumes du pays de Roannais ; avec le privilège de mouler le grain des manants dans un moulin à elles, cuire le pain des manants dans un four à elles, et presser la vendange des manants dans un pressoir à elles moyennant une redevance arbitraire. Les seigneurs se réservant d'ailleurs pour eux mêmes le droit de justice, le droit de chasse et de pêche, le droit de colombier et de garenne etc.

En 1270, le seigneur de Roanne, Arnulphus Chauderon, voulant récompenser un vieux serviteur de sa maison nommé Durand Vilain (un nom prédestiné) l'affranchit de la servitude personnelle et lui fait remise de diverses charges féodales qu'il conserve soigneusement sur les autres bourgeois de Roanne. Ces droits énumérés dans la charte sont les suivants : Tailles, charrois, corvées, exactions, collectes, plaintes, chevauchées, reconnaissances spéciales et générales, impôts de mutation, contraintes ordinaires et extraordinaires (anguarias et peranguarias) etc. Ceci se passait sous le règne de Saint-Louis. Déjà, dit-on, la féodalité commençait à s'adoucir. Qu'était elle donc auparavant ?

En 1362, les habitants de Renaisons (Rinoizon) menacés d'une invasion anglaise se réfugient dans le bois des Anversours au-dessus de Saint-Rirand, où l'ennemi fait mine de les incendier. Les nobles au lieu de défendre le pays, se renferment dans leurs châteaux forts et regardent tranquillement piller et brûler les cabanes des manants. La femme du seigneur de Saint-André, fait démolir l'église du bourg, pour mieux fortifier son manoir avec les matériaux. En mourant elle racheta ce sacrilège par une fondation pieuse.

En 1418, l'oppression des nobles devient si violente qu'une jacquerie éclate. Les paysans du Forez et du Maconnais, se soulèvent en masse contre les seigneurs. Plusieurs châteaux sont brûlés. Le sire d'Urfé trahi par ses domestiques est massacré dans sa chambre, laissant sur la muraille, si l'on en croit la légende, la trace ineffaçable d'une main sanglante. Mais bientôt les nobles forment une armée régulière et battent les insurgés inexpérimentés à la guerre. Grande tuerie de manants ; tous les prisonniers sont pendus sans forme de procès ou expirent sur la roue. La féodalité reprend tous ses privilèges.

En 1513, les habitants de Roanne et ceux des villages de Mably, Beaulieu, Saint-Léger et Riorges, sont contraints de faire quot et garde au château de Roanne, et de payer les gages du capitaine Châtelain. Les prêtres sont soumis comme les autres à l'obligation de s'enrolier dans une espèce de garde nationale où chacun s'arme à ses frais.

En 1515, les Roannais réclament leurs anciennes libertés et franchises municipales, mais le seigneur leur paye en eau bénite de cour.

En 1591, à la suite des guerres de religion provoquées par l'intolérance du clergé, et des guerres de la ligne causées par l'avidité des nobles, voici quel est l'état du Roannais. Le seigneur de Cremaux écrit aux échevins de Lyon. « Une infinité d'autres pillards ruinent et ravagent tellement ce pauvre pays qu'ils contraignent le pauvre peuple à abandonner les maisons et tenir les bois où l'on les va chasser comme des bêtes sauvages. »

Or il est à remarquer que l'un des principaux auteurs de ces actes de brigandages était le jeune de La Grange, propre neveu du seigneur de Cremaux. Les nobles s'entendaient parfaitement entre eux pour piller le paysan. Ils appelaient cela pêcher en nos troubles. La fortune de plusieurs familles aristocratiques encore existantes, remonte à ces pêches miraculeuses.

Un commencement du règne de Louis XIV, la plupart des nobles conservaient des habitudes de voleurs de grand chemin. Nous en trouvons un exemple frappant dans une déposition faite en 1654 devant le Juge royal de Charlieu. Le nommé André Janin, marchand, demeurant au village de la Guillerrière, paroisse de Saint-Germain-la-Montagne, vient déclarer que « de tout temps sa maison étant située sur le grand chemin de Beaujeu à Charlieu, sert d'entrepôt et de dépôt aux marchandises allant de la Loire à la Saône, il ajoute que depuis quinze jours ou trois semaines en ça, Bazile d'Amanzé, surnommé d'Estiengues, l'un des fils du baron de Chauvaillies, faisant son séjour en la paroisse de Belmont, accompagné des nommés Dubost, Lebrodeur, Saint-Georges, Giraud, Ranchal et autres armes de fusils, espées, pistolets, mousquetons viennent souvent en la maison dudit Janin, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, usant de paroles et menaces, observent les marchandises et s'adressent aux commissionnaires et voituriers, ou aux marchands mêmes à qui elles appartiennent et aux bouviers qui les voient, les obligent et contraignent de leur en donner ce qu'il leur plaît, quelquefois le leur otent et en prennent eux mêmes ce qu'il leur plaît, etc. » Quelques jours après ces mêmes nobles coupe-jarrets assassinaient un marchand, et la justice était obligée d'avouer son impuissance.

En 1660, un arrêt du parlement ordonnait de couper le bois Raffin situé sur la route de Paris entre Roanne et Saint-Germain-Lespinasse, à cause du grand nombre d'assassinats et de vols à main armée qui s'y commettaient journellement. On accusait de ces crimes plusieurs gentilhommes du voisinage, mais la justice fermait les yeux de crainte de trouver de trop grands coupables. Cependant en 1663 le seigneur de Comières petit fief situé près de Villeret, fut condamné à avoir la tête tranchée pour rapt et viol exercés sur une jeune fille de Saint-André.

Au 18<sup>e</sup> siècle, les mœurs de la noblesse se sont un peu adoucies, mais la rapacité des intendants n'a fait qu'augmenter. Les petits hobereaux ne résident plus dans leurs pigeonniers, ils vont se ruiner à la cour, et il faut que leurs vassaux payent les frais de leurs plaisirs.

En 1771, le sieur Joseph Guillot, homme d'affaires du duc d'Harcourt, seigneur du duché de Roannais, se met en tête de faire revivre une foule de droits féodaux tombés en désuétude depuis plus d'un siècle. Ils réclament particulièrement le lod et le mi-lod droit de mutation d'un quart sur les successions en ligne collatérale et d'un huitième sur les héritages en ligne directe. Il veut donner à sa réclamation un effet rétroactif et menace le patrimoine de toutes les familles. Plus de mille procès sont intentés à des particuliers. On fait d'énormes frais de justice, et si la révolution de 1789 n'était venue mettre un terme à l'ardeur des gens de loi toute la fortune du pays y passait.

Voilà ce qu'était cet ancien régime, ce bon vieux temps, que certaines personnes affectent de regretter et auquel on voudrait nous ramener plus ou moins complètement.

Déjà nous voyons poindre le retour aux pri vilèges de chasse dans l'augmentation du prix des ports d'armes. Bientôt on pendra encore les braconniers. Certains gros propriétaires se donnent des airs de seigneurs de village et ressuscitent la corvée en faisant faire leurs chemins particuliers avec les prestations dues à la commune. Le clergé enfin rétablit la dime au moyen de certaines quêtes où l'on est forcé d'apporter son offrande.

La République seule, conduite par des républicains peut nous préserver de ce danger. Avis à ceux qui ont horreur du servage.

A. COSTE.

Les grèves de Brassac sont entièrement terminées. Un accord amiable a eu lieu entre les patrons et les ouvriers, dont les journées d'hiver seront réduites d'une heure et la paye augmentée de 25 cent. par jour.

On nous adresse la lettre suivante : Moulins, le 4 décembre 1871.

Monsieur le Rédacteur du journal LE PEUPLE, Le Cercle démocratique des Travailleurs de Moulins a versé en faveur des ouvriers de Commeny, une première somme de 76 fr. 20.

D'autre part, la corporation des tailleurs de Moulins a versé entre les mains du Cercle pour la même destination le montant d'une collecte s'élevant à 65 fr. 25.

Veillez, Monsieur le Rédacteur, avoir l'obligeance d'inscrire ces offrandes dans votre journal.

Agrez mes saluts fraternels, Pour le Cercle : Le vice-président MARIA.

Principes de solidarité mis en pratique.

Suite de la souscription des ouvriers de Roanne en faveur des ouvriers en grève depuis 2 mois, de la maison MARTIN de Tarrare.

Liste of names and amounts: Haut faubourg Mulsant Paire et Vacheron fr. 38.70, Centre Chanière 19f., St-Clair Besacier 2f.55, Boulevard midi Peloux 5f.25, Corporation des plâtriers et peintres 8f., Coteau de Roanne Un anonyme 6f.70

Total 80f.20, 1<sup>re</sup> Liste 38f.20, Total des 2 listes fr. 318f.40

CONSEIL MUNICIPAL DE MOULINS

Le Conseil municipal de Moulins, dans sa séance du 11 novembre 1871, a pris les déterminations suivantes :

1<sup>o</sup> Il a décidé qu'une somme de 900 f. serait accordée à la Lyre moulinoise, sur le crédit des.

tiné aux fêtes publiques pour l'année courante.

2<sup>o</sup> Il approuve les comptes et budget de la Société de Charité maternelle ;

3<sup>o</sup> Il rejette la pétition des commerçants de Moulins contre l'établissement sur les cours publics des baraques des marchands forains ;

4<sup>o</sup> Il passe à l'ordre du jour, sur les réclamations faites par les fabriques des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre, qui demandent un secours pour le traitement des vicaires de ces deux paroisses ;

5<sup>o</sup> Sur la question des subventions à accorder aux congrégations religieuses, un rapport écrit et signé de plusieurs conseillers demandait le maintien des subventions aux écoles congréganistes, parce qu'elles « sont la rémunération d'un service rendu » ; les signataires déclarant, en même temps, adhérer avec satisfaction à toute proposition qui aurait pour objet de donner à l'enseignement laïque toute l'extension que comporte les besoins de la population ;

Malgré cette protestation, et après une discussion de près d'une heure et demie, le Conseil a voté !

1<sup>o</sup> Par 17 voix contre 7, la suppression immédiate de subvention et du logement accordés par la ville aux Frères dirigeant actuellement l'école gratuite de la rue Saint-Jacques ; et la conversion de ladite école en école laïque ;

2<sup>o</sup> La suppression des subventions accordées aux religieuses de la Présentation de Marie et de la Congrégation de Saint-Augustin ;

3<sup>o</sup> A l'unanimité, de la création d'une école laïque de filles dans le quartier des Garceaux et dans le quartier Saint-Nicolas ;

4<sup>o</sup> Par 18 voix contre 4 un bulletin blanc, la suppression de la subvention de 800 francs faite aux religieuses du Bon-Secours.

Les autres décisions du Conseil n'ont qu'un intérêt particulier et tout à fait secondaire.

Une association catholique et légitimiste se fonde à Angers, sous le patronage de M. Freppel, évêque de ladite ville, et de M. de Falloux, l'homme du comité de la rue Poitiers.

Le président est naturellement M. Freppel ; les vice-présidents, le comte de Falloux et le général Cléret-Langavaut.

1<sup>o</sup> Dispersera-t-on cette association comme on a dispersé les associations des alliances pour le maintien de la République ? Nous nous bornons à réclamer la liberté pour nous comme pour eux.

On lit dans l'Avenir national :

Le général Ducrot a eu le courage de prendre hier, la parole sur le camp de bataille de Champigny pour glorifier la mémoire de ceux qui sont tombés sous ses ordres. Il a cité Renault, Grancey, Néverlée, Franchetti, Prévost ; ceux-là n'avaient point promis de revenir « morts ou victorieux » ; mais ils sont tombés modestement et courageusement sous la conduite de leur incapable général.

« Tous, jusqu'au plus petit, ont fait leur devoir, » a dit M. Ducrot. Oui, tous ont fait leur devoir ; tous ces braves soldats qui n'avaient point promis avec emphase de trouver la mort mais qui ont su la rencontrer et qui ont sauvé l'honneur de la France follement compromise par ses généraux.

M. Ducrot après avoir loué ses malheureux compagnons d'armes, poussant le courage jusqu'au bout, a fait retomber la responsabilité de sa défaite sur les hommes du 4 Septembre.

« Le gouvernement avait promis à la population de Paris des choses impossibles à accomplir, a dit l'orateur ; mais au lieu de l'entretenir dans ces illusions et de lui dire que je ferais ce que je ne pouvais pas humainement faire, il aurait agi plus sagement en lui apprenant toute la vérité. »

Nous ne voulons pas défendre ici les hommes du 4 Septembre, mais qu'un général, après avoir promis de vaincre ou de mourir, et après être revenu vaincu et bien portant, rejettent ses fautes sur des hommes qui ne connaissent rien à la guerre, cela nous semble dépasser les bornes de la permission. Dans tous les cas, si le gouvernement avait promis des choses impossibles, M. Ducrot en avait promis deux dont l'une au moins pouvait être accomplie par un homme : il ne tenait qu'à lui de faire comme Renault et Grancey, M. Ducrot n'aurait pas eu, hier, à Champigny, le regret d'avoir à louer les braves soldats morts sous ses ordres.

Nous apprenons avec la plus grande surprise, dit le Patriote saovisien, que les frères ignorantins, dont le conseil municipal de Cognin avait voté le remplacement par des instituteurs laïques, viennent d'ouvrir dans cette commune, sans déclaration d'autorité et par conséquent sans autorisation, une salle d'école, et qu'ils professent tout tranquillement.

Espérons, avec le Patriote, que l'autorité saura faire respecter la loi, même par MM. les frères ignorantins.

Le premier acte du nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, M. de Kératry, a été de prendre un arrêté par lequel il enjoignait au comité central républicain d'Arles de se dissoudre immédiatement.

Cet acte peu libéral n'est pas fait pour concilier à M. de Kératry les sympathies des républicains des Bouches-du-Rhône.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'Emission, dont le siège social est place Vendôme, 16, à Paris, possède déjà des succursales dans les principales villes de France.

Les résultats avantageux procurés au public et les services rendus chaque jour par ces annexes d'un établissement financier important, vont provoquer de nouvelles créations, et nous savons de source certaine que des offres d'affaires et des demandes de représentation sont journellement adressées à cette Société, pour établir des succursales et agences dans les principales villes de notre département. C'est là une nouvelle que nous sommes heureux d'enregistrer.

Mercuriale sans changement

AVIS IMPORTANT

A MM. LES ECCLESIASTIQUES, RELIGIEUX DE TOUTS ORDRES, LIBRAIRES, ET A TOUTES LES PERSONNES PIEUSES

L'Almanach du ciel, recommandé par plusieurs prélats, contient tout ce qu'il faut pour le salut.

C'est un joli in-16 carré de 32 pages, papier glacé, belle couverture, illustré des portraits de Pie IX et de Mgr Darboy.

Notre saint-père de pape a composé lui-même une prière qui couronne cette petite œuvre à laquelle ont collaboré même deux très célèbres prédicateurs.

Bon marché excessif, afin de le propager partout : un exemplaire 0 fr. 15

Le cent, 15 fr. 90

Le mille, 150 fr. 80

Adresser franco mandat ou timbres-poste à M<sup>me</sup> Marguerite F. Barthélemy, directrice du Journal des Écoles, rue Guénégaud, 3, à Paris

En vente aussi dans les principales librairies religieuses françaises et étrangères.

UN CADEAU UTILE

Offrez à vos fils et à toutes les jeunes personnes de votre connaissance le journal le Jout illustré, grand in-8°, qui paraît tous les jeudis.

Il publie à chaque numéro des gravures nouvelles et une liste des lecteurs qui deviennent les héros de la semaine précédente, et donne une médaille en argent, avec noms gravés à ceux qui en deviennent trois dans le courant de l'année de leur abonnement.

Récits très variés, nouveaux et des plus édifiants, par d'excellents collaborateurs.

Paris, un an, 6 francs.

Départements, 8 — le port en sus.

Envoi franco mandat ou timbres-poste à la direction, rue Guénégaud, 3, à Paris.

N. B. On peut s'abonner aussi, chez les principaux libraires.

LE SOIR, journal parisien des dernières nouvelles, qui sous la direction de notre éminent confrère, M. Hector Pessard, a pris en peu de temps une des premières places parmi les grands journaux politiques et littéraires va publier en feuilleton, dans le courant du mois de novembre, un grand roman national inédit, de M. Erkman-Chatriani, intitulé: Histoire du Plébiscite

raconté par un des 7,500,000 oui.

En même temps, LE SOIR publiera tous les lundis, les Souvenirs d'un page du second Empire, par M. Alphonse Daudet.

On peut s'abonner, dès à présent, même pour trois mois, à l'Administration, 4, rue de la Paix, à Paris, et chez tous les libraires des départements.

Prix: un an, 6 fr.; trois mois, 6 fr.

Firmin Didot frères, fils et Co., 80, rue Jacob, Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

Un numéro sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'Administration du journal, 50, rue Jacob, à Paris.

En s'abonnant à la Mode illustrée, (12 francs par an Paris; 14 francs, Départements), on reçoit 52 numéros, grand in-4° de huit pages, 2,000 gravures avec plus de 500 patrons en grandeur nature; RELIQUAIRES contenant au moins de 2 francs pièce, soit, 900 francs.

Au moins 100 dessins de tapisserie à 3 francs pièce, soit, 300 francs.

Plus de 300 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit, 600 francs.

Plus de 3,000 dessins de travaux de fantaisie dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit, 1,200 fr.

Enfin des articles de modes, d'ameublement, de morale, romans, choix de récits à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M<sup>me</sup> D. RAYMOND.

Trois éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix, suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois: Paris, 15 fr.; Départements, 17 fr. — 2 gravures par mois: Paris, 18 fr.; Départements, 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: Paris, 24 fr.; Départements, 26 fr.

Ce journal paraissant chaque semaine en huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions, d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements pour elle-même, pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs etc. sont guéris par une application du Papier Winsor, 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT D'ÉMISSION (ANONYME)

Siege social: 16, place Vendôme, A PARIS

Capital: DIX MILLIONS de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LEFÈVRE-DURVILLE, Grand-Officier de la Légion d'honneur, ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics.

ALEXANDRE OLLIVAN, Grand-Cordon de Charles X, ancien Ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne.

ASSER, Propriétaire, Membre du Conseil général de la Loire.

Baron de SAINT-PIERRE \*, (G. \*) Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'A-

veyron et du Jura HALBRONN (O. \*), Banquier, Directeur Général de la Presse.

PATÉ, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Bain d'Angleterre, (G. \*), Général de division.

Marquis de RADEPONT, Propriétaire, CH. WELLSLEY (C. \*), Associé d'Agent de change, à Paris.

CENSEURS

J. RANDOING (O. \*), C. \*, ancien député et ancien Président du Conseil général de la Somme.

H. GEYLER (C. \*), Ingénieur.

Opérations de la Société.

Participation aux Emprunts publics.

Ouverture de crédit pour travaux publics et entreprises industrielles d'intérêt local.

Comptes courants à intérêts avec chèques.

Prêts et avances sur titres (mêmes numéros conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir.

Opérations de bourse au comptant et à terme.

Reports en participation produisant un revenu de 12 à 15 %.

ÉCHANGE DES TITRES ITALIENS

Arbitrage exceptionnel et immédiat pour les porteurs de valeurs sans revenu.

Versement pour le compte des Souscripteurs à l'Emprunt national 5 % et aux Obligations 1871 de la ville de Paris.

Des Succursales et Agences ont été successivement organisées dans les principales localités de la France.

L'Almanach-Annuaire des arrondissements de Roanne et de Montbrison, paraîtra prochainement à la librairie Durand, à Roanne. Nous recommandons cette utile publication à nos lecteurs.

Lorsqu'une méthode de traitement a reçu la consécration d'une expérience de plus de quinze années, sa valeur est assurément incontestable et à l'abri de toute critique.

En partant de ce principe, nous nous faisons un véritable devoir de signaler aux malades atteints d'asthme et de catarrhe une brochure intitulée: Guérison radicale de l'asthme et du catarrhe par le traitement de M<sup>re</sup> Vve Pau.

Ce travail a été édité chez M. Lachand, 4, place du Théâtre-Français, à Paris, qui le vend 1 fr. l'ouvrage, il contient un certain nombre d'observations de malades qui ont été guéris par la méthode qu'il préconise, observations faites au jour, le jour et pour ainsi dire, sous la dictée des malades eux-mêmes.

M<sup>me</sup> Pau aurait pu dire comme Ambroise Paré: « C'est là, un livre de bonne foi. »

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P<sup>er</sup> Simon (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent). Ecrite par M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succ<sup>er</sup>, seul et unique élève de P<sup>er</sup> Simon, ou à la P<sup>h</sup> Eriandi, aux Herbières (Vendée).

41 ANS DE SUCCÈS. GUÉRISON PROMPTÉ ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES

Acrotés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop, Dépuratif végétal de Salspareille.

Injectons et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.

LYON, PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

GARGARISME SOLIDE PASTILLES FREBAULT

Maux de gorge, Angines, Angines, Scorbut, inflammation des amygdales de la bouche, du palais, de la langue, des gencives, Granulations de la gorge, Tumeurs, Bronchites, Affections chroniques du larynx et du pharynx et de l'œsophage, Douleur de la stomac et de tous les organes de la voix. Indispensable aux chanteurs, professeurs, fumeurs, etc.

GUÉRISON RAPIDE ET SÛRE. Dans toutes les pharmacies.

VENTE EN GROS: DIJON, Pharmacie FREBAULT. Toutes les maisons de Droguerie de FRANCE. Et à Roanne, chez M. Garnier, pharmacien.

DURAND

Tapissier A ROANNE

A l'honneur de prévenir sa clientèle que son magasin, situé rue du Collège, est actuellement

71, rue Sainte-Elisabeth, 71 à côté de la Poste.

Dépôt de Tapis oriental, Mouseline brodée et unie, et Rideaux de guipure.

A VENDRE

Pour cause de santé UN FONDS DE MAGASIN DE MODES

Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL.

A VENDRE

Avoinnes, Foins et Pailles S'adresser à M. GRIVOLAT

Magasin Limousin, à Roanne, 861

VENTE

à plus de 50 % de Rabais, soit à volonté, en maillechort ou aluminium, faisant le même effet que l'or, tout nickel et en argent contrôlé, vendus:

Montres à verge, 7 fr. 50

Montres à cylindre, 12 fr. 50

à cylindres, rubis et seconds, 18 fr. 50

Mêmes avec boussole en pressé, 20 fr.

Mêmes à ancre et 4 bolliers, 25 fr.

à cylindre et remontoir au pendule, en mêmes métaux, vendus:

En 3<sup>e</sup> qualité, 20 fr.

En 2<sup>e</sup> qualité, 25 fr.

En 1<sup>re</sup> qualité, 30 fr.

à cylindre et tout en or

Reveils-matin de cheminée, entièrement dorés, à socle et globe, très-beaux sujets:

De module ordinaire, 20 fr.

De module plus grand, 30 fr.

Du dernier module, 40 fr.

Pendules tout en marbre, 45 fr.

Mêmes avec riche sujet, 60 fr.

Tableaux-Horloge

toile peinte à l'huile, riche cadre doré:

Sans musique, 24 fr.

Avec musique, 45 fr.

à cylindre et rubis 45 fr.

Envoi franco partout, contre mandats-poste et timbres-poste, ou contre remboursement pour les demandes au-dessus de 50 fr. — En France, s'adresser au représentant, M. Louis GUENOT, 23, rue Bourbon, à Lyon.

LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.

Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris.

Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppes.

Une notice ardoquée et illustrée accompagne chaque boîte.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'Étude de M<sup>re</sup> HELLE, notaire, successeur de M<sup>re</sup> DUMONT, ci-devant rue de Cadore, maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n<sup>o</sup> 17, (ancienne maison GEOFFROY, notaire).

AVANCES DE BANQUE

aux négociants et industriels français et étrangers désireux d'agrandir leur commerce et industrie. S'adresser au dépositaire M. Hyver, 78, rue, J.-J. Rousseau, à Paris.

RAVELLI FRÈRES

ROANNE (Loire)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.

MAGASIN ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Millot-de-la-Bèche, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, d'amidon, et de peau de gants, cuites et préparées.

Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.

Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.

Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.

Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage.

Rosaces en carton-pierre, Spécialité et outils de plâtrerie.

BENZINE J. GARDOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. — On demande des dépositaires pour toutes les autres villes du département.

A Roanne, chez M<sup>me</sup> Vve MONTROUSSIER, droguiste

AVIS

L'Almanach illustré des Renseignements utiles pour 1872, est indispensable.

Outre les récits les plus variés et les plus curieux, il est le seul qui contienne Notre Revanche, paroles de M. BARTHÉLEMY, musique de M. CHANARY, que tout Français voudra apprendre, chantée à Paris par M. H. BORRIS, et que la province voudra connaître aussi.

C'est un joli in-16 carré de 64 pages compactes.

Prix: 50 centimes, en timbres-poste.

Il est adressé franco six exemplaires, comme spécimen, à MM. les libraires, contre 1 fr. en timbres-poste.

Les conditions leurs sont adressées en même temps que les exemplaires demandés.

S'adresser à M. G. BARTHELEMY, 2, rue Guénégaud, direction du Jout illustré, à Paris, ou chez les principaux libraires.

LE SOIR

JOURNAL PARISIEN DES DERNIÈRES NOUVELLES

Rédacteur en chef: HECTOR PESSARD.

publiera en feuilleton DANS LE COURANT DU MOIS DE NOVEMBRE

UN GRAND ROMAN NATIONAL INÉDIT

DE M<sup>re</sup> ERKMAN-CHATRIANI

HISTOIRE DU PLÉBISCITE

RACONTÉ PAR UN DES

7,500,000 OUI

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Trois Mois: 16 fr. — Un an 64 fr.

On s'abonne dès à présent à l'Administration du SOIR

4, RUE DE LA PAIX A PARIS, 4

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS

UN EMPLOYÉ, ayant connaissance de la fabrication de cotonnades, désire entrer dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOLI APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 32.

S'adresser pour visiter et pour traiter à l'imprimerie Marien et Vignat, 234

UN CHAR A ROUES

Un Tombeau ou une Voiture à deux roues

S'adresser à M. MURE, charron, place du Creux-Granger, à Roanne.

AVIS

DROGUERIE DE COULEURS

GROS ET DÉTAIL

RAVELLI FRÈRES

ROANNE (Loire)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.

MAGASIN ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Millot-de-la-Bèche, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, d'amidon, et de peau de gants, cuites et préparées.

Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.

Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.

Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.

Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage.

Rosaces en carton-pierre, Spécialité et outils de plâtrerie.

BENZINE J. GARDOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. — On demande des dépositaires pour toutes les autres villes du département.

A Roanne, chez M<sup>me</sup> Vve MONTROUSSIER, droguiste